

## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

### Les causes d'accueil de la Chouette hulotte au cours des onze dernières années

En 11 ans, de Janvier 1984 à Décembre 1994, le Centre de soins de Picardie Nature, qui est affilié à l'U.N.C.S. (Union Nationale des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage) a accueilli 863 oiseaux blessés ou mazoutés dont 108 Chouettes hulottes (*Strix aluco*) espèce protégée comme le sont tous les rapaces en France depuis 1972.



#### Répartition mensuelle

Les tableaux 1 et 1bis donnent la répartition mensuelle des chouettes hulottes recueillies. On constate que les arrivées sont plus nombreuses en Mars, Avril et Mai, cela est dû au nombre élevé de jeunes trouvés dans la rue, en agglomération au cours de ces trois mois.

Les déraisons représentent presque 50 % des causes d'accueil des Chouettes hulottes. Ils sont particuliè-

rement fréquents aux mois de Mars, Avril et Mai avec une fréquence moindre en Février et Juin, ce qu'est en concordance avec les observations de Paul GEROUDET (Les Rapaces, édition Delachaux et Niestlé).

"La ponte a été signalée en Janvier en Suisse et en Belgique. Sa fréquence augmente en Février et Mars."

Si on considère que l'incubation dure 29 jours et le séjour au nid 28 à 39 jours, on voit que les Chouettes hulottes juvéniles recueillies au Centre au cours des mois d'Avril et de Mai (respective-

ment 100 % et 88 % des Chouettes hulottes recueillies au cours de ces 2 mois) ont été pondues en Février et Mars.

#### Provenance des oiseaux

Le tableau 2 indique la provenance des oiseaux accueillis au Centre de soins. Le plus grand nombre provient de la Somme surtout à cause des jeunes trouvés à Amiens, mais certains viennent de très loin et leur transfert au Centre n'est pas toujours facile.

TABLEAU 2 - PROVENANCE DES OISEAUX

ANNEES	LIEUX DE DECOUVERTE
1984	BERGICOURT - AMIENS - LE CROTOY - BOVES (80)
1985	RENANCOURT - BREILLY - FERRIERES - ST FUSCIEN - MOREUIL (80)
1986	FREMONTIERS - WAILLY - TILLOY - CONTY - BUIRE - EQUENNES (80)
1987	SAVEUSE - CONTY (80) - CORMEILLES (60)
1988	FLERS/NOYE - SAVEUSE - TALMAS - NAOURS - BERTANGLES - ESTREES - MONTDIDIER (80) - GRANDVILLIERS (60)
1989	VILLERS BRETONNEUX - AMIENS - ARGOEUVES (80)
1990	FAMECHON - ST OUEN - MOLLIENS - AMIENS - PISSY (80) - LAMORLAYE (60) - MONTREUIL (62)
1991	AMIENS - VRAIGNES - DEMUIN - RUMIGNY - SAVEUSE - EPAUMESNIL - DREUIL - MOLLIENS - MAISNIL (80) - VAUCHELLES (60)
1992	ESCLAINVILLERS - HAM - ST RIQUIER - SAVEUSE - VAUX/SOMME - FLESSELLES (80) - BLERANCOURT (02) - NOYON (60)
1993	AMIENS - VIGNACOURT - RUMAINNIL - FONTAINE LE SEC (80) - MAINNEVILLE (27) - BOULOGNE LA GRASSE (60) - CRILLON - AVRICOURT (60)
1994	VILLERS-COTTERETS(02) - BEAUVAIS (60) - AMIENS - TILLOY-MERU (60) - TALMAS - Parc Ornithologique du Marquenterre -ANGY (60) LE BOSQUEL - PUNCHY - MONTOVILLERS

TABLEAU 1  
CHRONOLOGIE DES ARRIVEES

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1984	1	2				2		1					6 sur 79
1985	2				1			1			3		7 sur 63
1986	1				3			1			1	1	7 sur 64
1987			1		3								4 sur 51
1988			1	7	5	2		1					16 sur 72
1989		1	3							1			5 sur 63
1990			1	4	2			1	1	2			11 sur 76
1991			3	1	5	1			3	2		2	17 sur 105
1992	2	2			1					1	1	3	10 sur 93
1993			2		1		1	1	1		2	2	10 sur 94
1994				2	5	1	1	2		2		2	15 sur 103
TOTAL	6	5	11	14	26	6	2	8	5	8	7	10	108 sur 863
%	5,55	4,62	10,1	12,9	24	5,55	1,85	7,4	4,62	7,4	6,48	9,25	100

% = Pourcentage par rapport au nombre total de chouettes hulottes recueillies.

TABLEAU 1 bis  
RECUEIL DES JEUNES EN DUJET

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1984	2					1							3
1985					1								1
1986					2								2
1987		1		3									4
1988			7	5									12
1989		3											3
1990		1	4	2									7
1991		3	1	4									8
1992													0
1993		1		1									2
1994				2	5	1							8
TOTAL	0	2	9	14	23	2	0	0	0	0	0	0	50

## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

Il faut donc :

- 1°) Mettre l'oiseau au calme, dans un carton percé de trous pour la respiration ; ne lui donner ni à manger ni à boire (j'ai vu le cas d'une Chouette hulotte, souffrant d'une fracture du crâne, qui est restée 10 jours sans manger. Par la suite, elle s'est parfaitement rétablie et a pu être relâchée) ;
- 2°) Prévenir le Centre (22.54.14.40) et y transporter ou faire transporter l'oiseau dans les plus brefs délais.

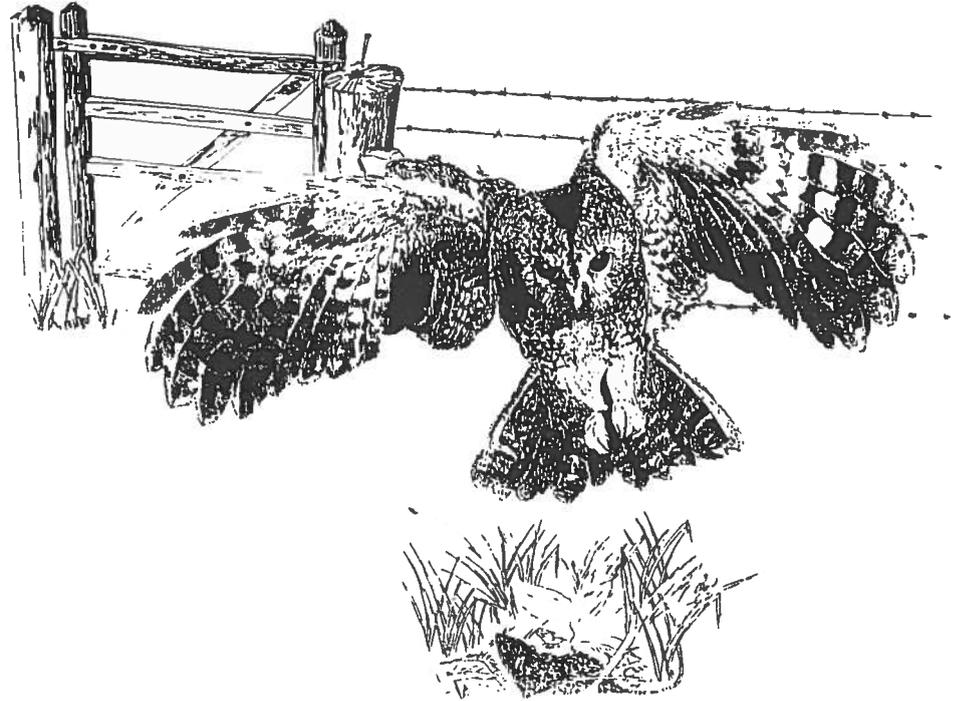
### Causes

#### d'accueil des oiseaux

Le tableau 3 indique les causes de recueil des oiseaux.

**ROUTE** : Oiseau trouvé au bord d'une route, avec une aile ou une patte cassées, parfois sans aucune blessure apparente. Souvent les oiseaux meurent dans les 5 jours et l'autopsie révèle une hémorragie interne.

Est-il possible d'éviter ces collisions nocturnes avec des véhicules ? Certains tronçons de route sont particulièrement meurtriers : la RN25 entre Villers-Bocage et Amiens par exemple. Il y a quelques années, alerté par Peter Moronvalle qu'un grand nombre de Rapaces nocturnes était trouvé mort sur cette portion de route, j'avais sollicité de la DDE de la Somme une entrevue afin de trouver une solution à ce problème. Je suggérerai l'emploi de miroirs placés sur les délinéateurs bordant la chaussée. Je n'ai jamais reçu de réponse.



**DESAIRAGE** : Les Chouettes hulottes nichent le plus souvent dans les cavités d'arbres ou d'édifices. Dès l'âge de 5 semaines, les jeunes, encore en duvet, sortent du nid et s'aventurent sur les branches environnantes. S'il n'y a pas de branches, ils se retrouvent par terre, incapables de remonter.

C'est ainsi que chaque année, surtout en Mars, Avril, Mai me sont confiées de jeunes Chouettes hulottes trouvées en ville : Amiens, Grandvilliers, Montreuil-sur-Mer.

Si, en ville, les jeunes Chouettes doivent être recueillies et confiées au Centre pour des raisons évidentes de sécurité, en revanche, en forêt, même à terre, elles courent moins de dangers. Aussi, il ne faut pas les prendre, si ce n'est que pour les percher sur une branche la plus proche, en s'éclipsant

rapidement avant que les parents ne vous agressent éventuellement.

**TIR** : Un seul cas, il y a quelques années, près de Ferrières ; une Chouette hulotte trouvée agonisante au bord de la route, les deux pattes brisées. Route ? Piège ? La cause de la mort était un coup de fusil prouvé par la présence de 4 plombs dans le corps de l'oiseau.

**IND** : Rien n'a permis de déterminer avec certitude la cause des blessures.

**AUTRES** : Les fils de fer barbelés sont de véritables pièges pour les Rapaces, nocturnes et diurnes. Ils devraient être proscrits et remplacés si besoin est par d'autres formes de clôtures.

En campagne, il est souhaitable de mettre un grillage sur les pots des cheminées et conduits aboutissants à l'extérieur, trop d'oiseaux cavernicoles y trouvent la mort.

Il paraît que cela porte bonheur ; mais en l'occurrence, la Chouette hulotte retrouvée à Saveuse collée dans une bouse de vache n'a sûrement pas apprécié ! Après lavage, séchage et récupération en volière, elle est repartie en pleine forme.

**TABLEAU 3 - CAUSES D'ACCUEIL**

ANNEES	ROUTE	DESAIRAGE	TIR	IND	AUTRES	TOTAL
1984	1	3		2		6
1985	2	1	1	2	1 cheminée	7
1986	1	2		2	1 piège - 1 barbelé	7
1987		4				4
1988	4	12				16
1989	1	3			1 barbelé	5
1990	4	7				11
1991	7	8		1	1 barbelé	17
1992	8				1 cheminée - 1 bouse de vache !	10
1993	7	2			1 cheminée	10
1994	5	8		1	1 serre prise dans le menton	15
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>108</b>
<b>%</b>	<b>37,03</b>	<b>46,29</b>	<b>0,92</b>	<b>7,4</b>	<b>8,33</b>	<b>100</b>

Jean-Marie THIERY